

Lutter contre le vol

Plus de 400 000 vols de vélo sont recensés chaque année en France.

1/4 des cyclistes renoncent à racheter un vélo.

Pour éviter de se faire voler son vélo, 4 règles à suivre :

- > Choisir un bon antivol,
- > Bien attacher son vélo : attachez le cadre à la roue avant à un point fixe
- > Stationner le vélo de préférence dans un box, un garage, une cour,...
- > Graver son vélo. **Le marquage des vélos est obligatoire depuis le 1er janvier 2021 pour la vente des vélos neufs et obligatoire depuis le 1er juillet 2021 pour la vente des vélos d'occasion.**

Pour en savoir plus sur le marquage obligatoire, [cliquez ici](#).

Pour tout savoir et découvrir les 5 règles d'or pour acquérir un bon antivol, [cliquez ici](#).

Land - vandvol-81-12h-11300-12h
Tel.: 04 76 93 17 71

<http://www.payavaironnak.com/velo/futter-contre-le-vol-891.html>